

Arrêté N° ADM - 24/2023

REGIE DE RECETTES « CULTURE-BIBLIOTHEQUE » NOMINATION DES MANDATAIRES

Le Maire de la Commune de Vendargues ;

VU la décision n° 46/2021 en date du 28 octobre 2021 modifiant la régie Bibliothèque,

Vu l'arrêté n° ADM-23/2023 en date du 05/10/2023 portant nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes « CULTURE BIBLIOTHEQUE»

Vu l'arrêté n° ADM 14/2021 du 02/11/2021 portant nomination des mandataires de la régie culture bibliothèque

VU le Décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 05/10/2021

ARRETE

Article 1 Sont nommés mandataires de la régie de recettes « CULTURE BIBLIOTHEQUE » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci les personnes suivantes :

- Mme Martine LESCOMBES
- Les mandataires précédemment nommés continuent d'exercer leurs fonctions.

Article 2 Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour les produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 Les mandataires suppléant sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction ministérielle n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales des de leurs établissements publics.

Article 9

Le présent arrêté annule et remplace toutes précédentes décisions de nomination.

**« Vu pour acceptation »,
Le Régisseur Titulaire,
Marion FORESTI**

Vu pour acceptation




Fait à Vendargues, le 06/10/2023

**Le Maire,
Guy LAURET.**



**« Vu pour acceptation »,
Le Mandataire Suppléant
Mme Pascale DAUMOND-BARRE**

Vu pour acceptation



« Vu pour acceptation » les mandataires :

Mme Martine LESCOMBES

Vu pour acceptation

